

Indicateur n°12 : Dispositifs de soutien à la parentalité

Cet indicateur vise à mesurer la couverture territoriale des services proposés aux familles en matière de soutien à la parentalité. Pour cette première version, il se concentre sur les dispositifs mis en place par la branche Famille.

La politique de soutien à la parentalité vise à aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, pour les accompagner au quotidien dans l'éducation de leurs enfants ou les aider à faire face à des difficultés. Elle s'adresse à tous les parents, quel que soit l'âge des enfants et quelle que soit la composition familiale. L'un de ses enjeux est de banaliser le recours à ces services pour que toutes les familles qui le souhaitent puissent y accéder, s'entraider et partager leurs expériences, sans peur d'être jugées. L'offre développée par la branche Famille répond aux objectifs spécifiques suivants : favoriser la qualité du lien d'attachement parents-enfants, apporter un appui aux parents par la création et le renforcement des liens sociaux, renforcer le lien entre les familles et l'école et offrir les ressources dont l'enfant a besoin pour développer ses compétences et enfin, prévenir la rupture du lien familial et favoriser l'élaboration d'accords dans l'intérêt de l'enfant.

Cette politique est adossée à cinq dispositifs : les réseaux d'écoute et d'appui aux parents (Reaap), les lieux d'accueil enfants parents (Laep), les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), la médiation familiale et les espaces de rencontre. Une approche plus large intègre l'action des centres sociaux en direction des familles, les techniciens d'intervention sociale et familiale de la branche Famille et les aides aux vacances familiales. Enfin, le soutien à la parentalité s'exerce aussi au travers d'autres politiques publiques (protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, politique de la ville, éducation nationale ...). Les schémas départementaux des services aux familles (SDSF) ont été mis en places afin de coordonner, entre autre, les actions des acteurs de la parentalité sur un territoire.

La politique de soutien à la parentalité fait intervenir différents acteurs et financeurs. En 2016, la branche Famille y a contribué à hauteur de 102,7 millions d'euros. En 2013, ce montant était de 70,4 millions d'euros, soit 31 % d'augmentation. Les Clas et les Reaap constituent les postes de dépense les plus importants avec respectivement 31,1 millions et 28,9 millions d'euros de financement en 2016.

Dépenses de la branche famille selon le dispositif de soutien à la parentalité (en millions d'euros)

Dispositifs de soutien à la parentalité	Dépenses			
	2013	2014	2015	2016
Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)	27,1	27,4	28,4	31,1
Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)	16,2	22,2	26,4	28,9
Médiation familiale (MF)	15,9	18,3	20,7	22,5
Lieux d'accueil enfants/parents (Laep)	8,4	9,5	11,0	12,3
Espace rencontre (ER)	2,8	5,7	7,2	7,9
Ensemble	70,4	83,2	93,7	102,7

Source : Cnaf – Vfδας

Progressivement, des données statistiques sur les dispositifs directement soutenu par la Caf sont constituées pour évaluer la disponibilité de ces leviers sur les territoires et des évaluations sont conçues pour mesurer l'appréciation portée par les acteurs (familles, enfants, partenaires). Une enquête annuelle auprès des structures de la médiation familiale est réalisée par la Cnaf depuis 2011 pour avoir connaissance de l'activité conduite. Depuis 2015, des enquêtes annuelles de même nature ont été mises en place pour les Reaap et les Clas.

Les Reaap

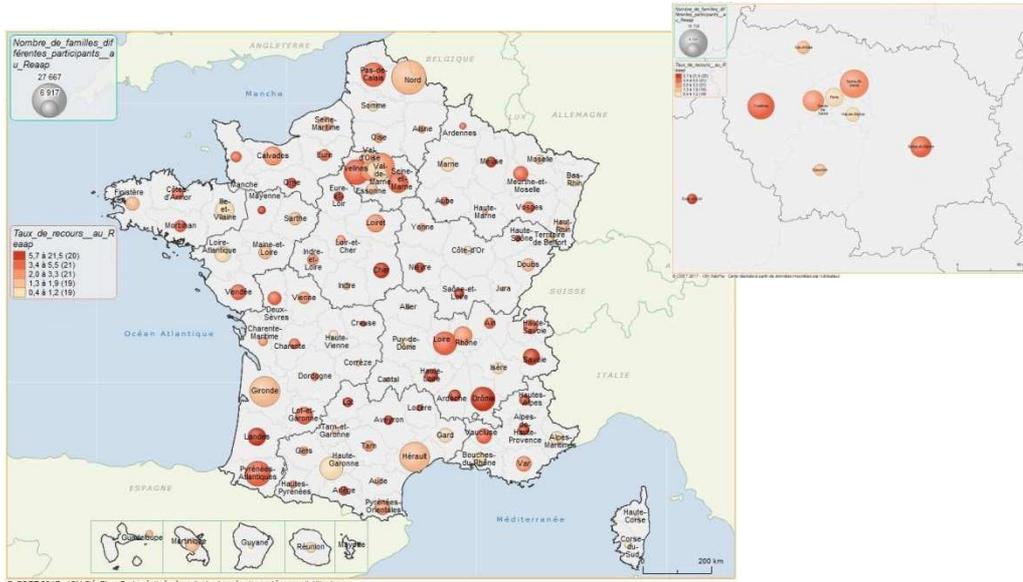
Les institutions, les associations, et les structures proposent des actions, des activités, pour, par et avec les parents. Le Reaap vise à organiser la mise en réseau des opérateurs participants à l'appui de la fonction parentale. Il s'adresse à toutes les familles et à tous les bénévoles et professionnels associatifs ou institutionnels désireux d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leurs enfants. Les actions sont de nature diverses : groupe de paroles, atelier des parents-enfants, sorties culturelles ou de loisirs, conférences-débats.

En 2016, le nombre total de structures portant au moins une action Reaap était d'environ 4 600. Parmi elles, 3 955 structures ont répondu à l'enquête de la Cnaf portant sur les données d'activité des Reaap sur l'ensemble de la France, soit un taux de

réponse de 86 % des structures qui ont reçu un financement au titre du Reaap. Parmi les structures répondantes, 24 % portent également un Clas. En 2016, 8 320 actions Reaap ont été réalisées par les structures répondantes dont 32 % étaient nouvelles.

Ces actions Reaap ont compté 1,7 million de participations connues en 2016 (somme des présents aux différentes séances des actions), touchant 448 000 familles. En France en 2016, au moins 2,0 % des familles ont participé à une action du Reaap. La majorité (36 %) des participations à une action ont pour thème la relation parents-enfants autour de la petite enfance.

Taux de fréquentation des actions financées au titre du Reaap pour 100 familles en 2016 et nombre de familles différentes connues participants au Reaap, par département



Source : Cnaf – Données d'activité Reaap, 2016, Insee RP 2012
 Champ : structures répondantes

Répartitions du nombre de participations connues selon la nature des actions Reaap, en France en 2016, en %

Nature des actions	Pourcentage
Participations sur les relations parents-enfants autour de la petite enfance	36.0%
Participations sur les relations parents-enfants autour de l'enfance	18.4%
Participations sur les relations parents-enfants à la préadolescence et à l'adolescence	10.4%
Participations sur le partage des rôles parentaux, sur la coparentalité, la place des pères	6.2%
Participations sur les relations famille-école	7.6%
Participations sur une autre thématique	21.3%
<i>Dont Santé - handicap</i>	<i>2.1%</i>
Total	100.0%

Note : le nombre de participations correspond à la somme des personnes (parents et enfants) présentes aux différentes séances de l'action.
 Source : Cnaf – Données d'activité Reaap, 2016
 Champ : structures répondantes

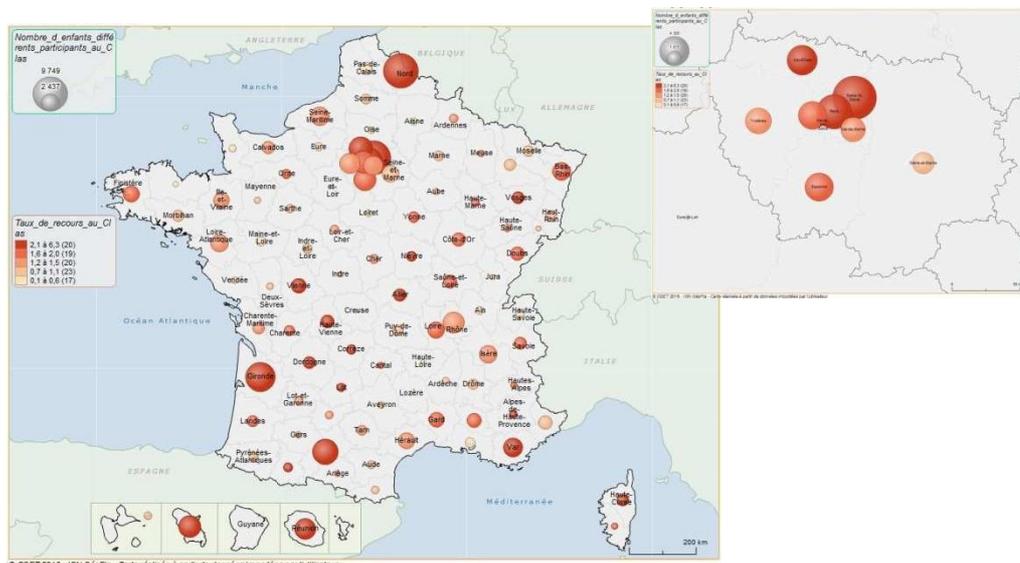
Les Clas

Le Clas est un dispositif partenarial, qui propose aux enfants et aux jeunes hors temps scolaire, un appui et des ressources pour favoriser leur réussite à l'école, en partenariat de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.

Sur l'année scolaire 2014-2015, 2 600 structures ont répondu à l'enquête des données d'activité des Clas de la Cnaf sur l'ensemble de la France, ce qui correspond à environ 87% des structures qui portent du Clas (soit environ 3 000 structures). En France, 104 000 familles et 146 000 enfants ou jeunes ont été recensés comme ayant participé à une action Clas. En 2014-2015, au moins 1,5 % des enfants ou jeunes de 6 à 17 ans ont participé à une action du Clas. Le Clas touche en majorité des écoliers (64 %) et majoritairement des enfants et des familles vivant dans les territoires prioritaires (65 % des enfants ou jeunes touchés par le Clas). Lors des séances du Clas l'aide au travail scolaire et l'aide méthodologique sont des activités incontournables. Elles sont présentes à chaque séance respectivement dans 8 structures sur 10 et dans 7 structures

sur 10. Les jeux éducatifs et les activités culturelles ou artistiques sont présentes au moins plusieurs fois par mois dans les trois quarts des structures.

Taux de fréquentation au Clas pour 100 enfants et nombre d'enfants différents connus participants au Clas pour l'année scolaire 2014-2015, par département



Source : Cnaf – Données d'activité Clas, 2014-2015, Insee RP 2012

Champ : structures répondantes

La médiation familiale

La médiation familiale a pour objectif la préservation d'un lien familial lorsqu'un événement ou une situation l'ont fragilisé tels les divorces, les séparations, la reconstitution familiale, les conflits familiaux autour du maintien des liens entre les grands-parents et les petits-enfants, ainsi que ceux entre les jeunes adultes et leurs parents. En proposant un temps d'écoute et d'échanges, la médiation familiale cherche à restaurer la communication et à aider les membres d'une même famille à trouver conjointement des solutions au conflit, avec l'aide d'un tiers qualifié : le médiateur familial. Pour garantir la qualité de ces rencontres, la médiation a lieu dans un espace neutre.

En 2015 les services de médiation familiale ont employé 349 médiateurs familiaux, exprimés en équivalent temps plein (ETP), ce qui représente en moyenne un peu plus de trois médiateurs ETP (3,45) par département couvert. Ils ont conduit près de 76 980 entretiens d'information et 51 200 séances de médiation. Au cours de cette même année, ces services ont mené à leur terme 20 589 mesures de médiation (63 % relevant d'une prise de contact direct des personnes intéressées et 37 % ayant pour origine une demande du juge aux affaires familiales) et ont 4 492 mesures en cours.

Evolution du nombre de médiateurs et des actions de médiation, en France entre 2014 et 2015

Type d'action	2014	2015	En %
Médiateurs en ETP	301	349	15,9%
Entretiens d'information	68 300	76 980	12,7%
Séances de médiation	48 000	51 200	6,7%
Mesures de médiation abouties	18 200	20 589	13,1%

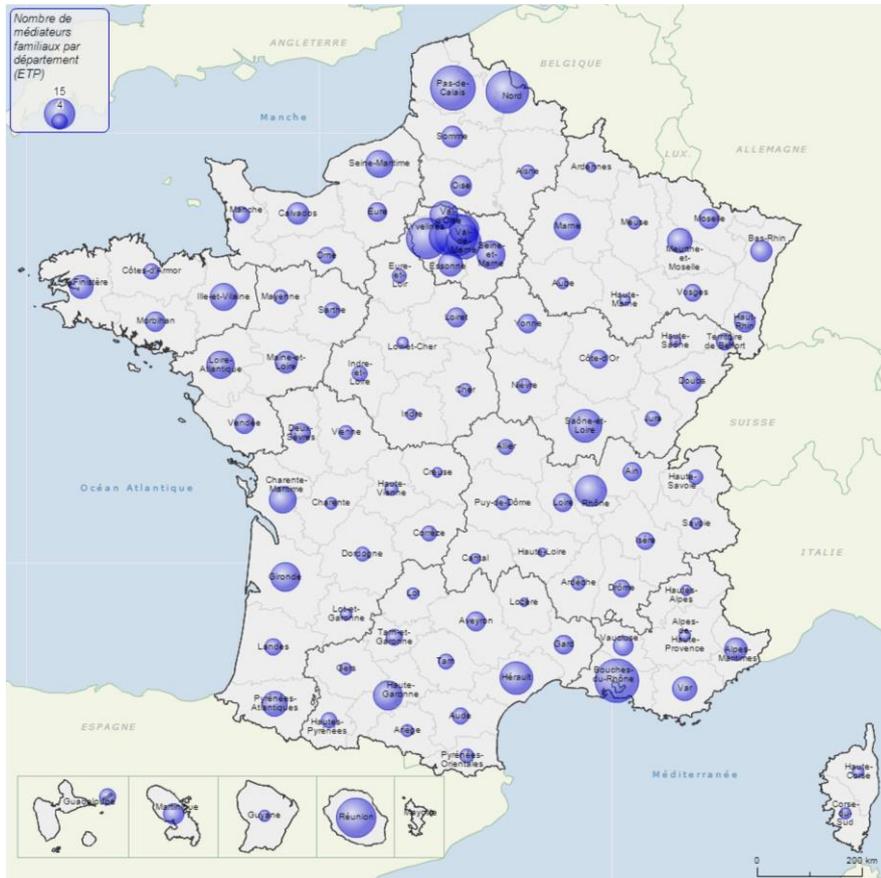
Source : CNAF - Questionnaire d'activité 2015 des services de médiation familiale ayant perçu une prestation de service Caf

En 2015, les processus de médiation familiale terminés (20 589) ont concerné 44 053 bénéficiaires dont 4 % relèvent du régime agricole. Près de 89% d'entre elles ont duré moins de 6 mois et 65 % moins de trois mois. 61% des médiations familiales terminées ont abouti à un accord amiable. Plus précisément, 33% ont abouti à un accord écrit et 28% à un accord oral, lequel est plus à même d'être exécuté volontairement et de favoriser la préservation d'une relation durable.

PARTIE I - Données de cadrage

Parmi les médiations familiales qui n'ont pas abouti à un accord, 15% ont permis – selon les médiateurs – une avancée significative dans la réduction du conflit, avec une amélioration sur le plan relationnel, un rétablissement de la communication, etc.

Répartition des médiateurs familiaux en ETP par département

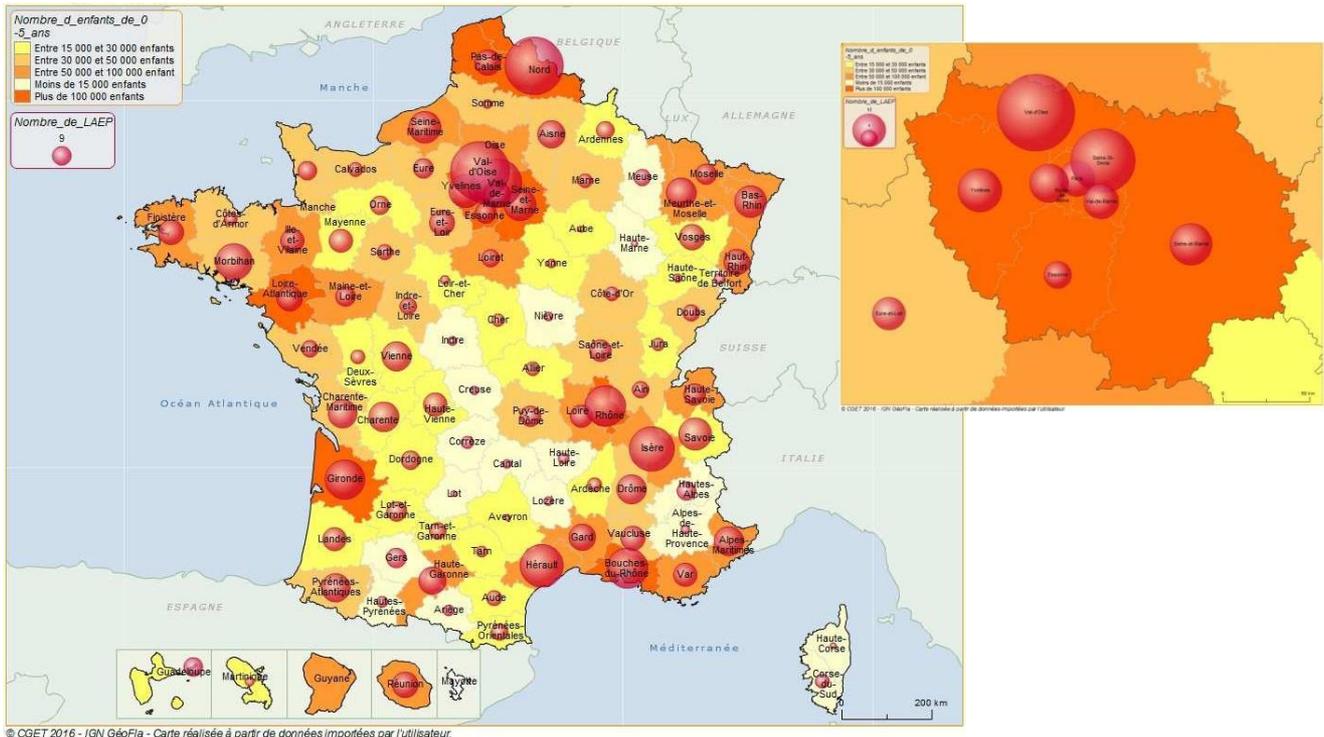


CNAF - Questionnaire d'activité 2015 des services de médiation familiale ayant perçu une prestation de service Caf.

Les lieux d'accueil enfants parents

Un Laep est un espace d'accueil de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent, qui se base sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité. Cette structure est conçue comme un espace de jeux libre pour les enfants et un espace de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés, par des accueillants formés à l'écoute et la participation des familles. Fin 2015, 1 423 Laep sont implantés en France. Dans ces structures et 360 038 heures d'accueil sont réalisées.

Nombre de Laep fin 2015 et nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans, par département



Source : CNAF – Sias, 2015, INSEE RP 2012

• Précisions méthodologiques

Sources des données :

Dans le cadre de son soutien au développement à la parentalité la branche famille dispose de données issues de la gestion des prestations de service (Médiation familiale, Contrat locaux d'accompagnement à la scolarité, Lieux d'accueil enfants parents) et de données produites par enquêtes annuelles auprès des différents opérateurs de ces dispositifs (Médiation familiale, Contrat locaux d'accompagnement à la scolarité, Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

En matière de médiation, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), la Direction générale de la cohésion sociale, le Ministère de la justice et des libertés et la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole partagent un questionnaire annuel d'activité des associations et services de médiation familiale. La gestion et l'exploitation de ce questionnaire sont assurées par la Cnaf.

Les taux de réponses aux enquêtes auprès des structures Reaap et Clas varie en fonction des Caf : entre 50 % et 100 % de taux de réponses des structures. Les résultats ne sont pas redressés.

Les différents dispositifs du soutien à la parentalité ne permettent pas de faire de restituer un indicateur avec la même unité du fait de leur rayonnement différent. Les Reaap et les Clas se concrétisent par des actions sous de multiples formes qui peuvent avoir lieux de façon plus ou moins régulière et dans des lieux différents, c'est pourquoi l'unité d'intérêt choisi porte sur le nombre de familles participantes.

Pour la médiation familiale les actions conduites prennent la forme d'entretiens d'information ou de séances de médiation familiale, plusieurs de ces séances pouvant être nécessaires avant finalisation.

Organisme responsable de la production de l'indicateur : CNAF

